

Chêne pubescent et Chêne vert

🔄 fiche n°000400 « Liste des essences »

R	V	B
63	187	239
0	75	44

SRGS - PACA

Centre Régional de la Propriété Forestière



Forêt Privée
de
Provence
Alpes
Côte d'Azur

TAILLIS MIXTE

N° 273115 (1/2)

CARACTÉRISTIQUES

Une des deux essences, représente plus de 30% du couvert

Complet et dense

Couvert en % >80

Hauteur moyenne en mètres à 50 ans 5 à 8

Densité en nombre de cépées par hectare > 1500

Volume en stères par hectare à 50 ans 80 à 150

Classe III du Chêne pubescent (Étude auto-écologique du Cemagref)

AUTO-ÉCOLOGIE, EXPOSITION, SOLS, BILAN HYDRIQUE

Surtout dans l'étage mésoméditerranéen.

Mésoxérophile (Chêne pubescent dominant) ou xéromésophile (Chêne vert dominant), mi-versant (ubac) ou dépression.

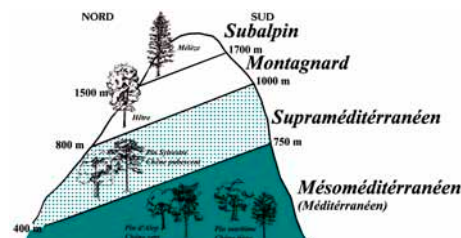
Variantes :

- Mosaïque de stations mésoxérophiles et xéromésophiles.
- Chênaie verte de substitution en cours de remplacement par la Chênaie pubescente.
- Ne pas confondre avec le « Taillis à croissance réduite » de Chêne pubescent de l'étage supraméditerranéen : n°273111.
- Surétage clair de Pin d'Alep.

MOYEN-PAYS LITTORAL CALCAIRE LITTORAL SILICEUX

Ce peuplement est caractérisé par le mélange pied à pied ou par bouquets du Chêne pubescent et du Chêne vert.

On le trouve à la transition du « Taillis commun de Chêne vert » : n°274112, et du « Taillis à croissance moyenne du Chêne pubescent » : n°273112.



De nombreuses incertitudes demeurent sur la capacité des souches vieilles à produire des rejets. L'aptitude de ces peuplements à se régénérer par semis est incertaine.



Les revenus occasionnés par la vente des coupes de taillis simple peuvent être assez conséquents.

Bon potentiel forestier en situation de fond de vallon, faible ailleurs.



Sauf situation particulière, les risques d'érosion sont limités. Impact paysager au cas par cas.



Concerné par la directive habitat (45.312 Yeuseraie du Mésoméditerranéen et 45.321 Yeuseraie de l'étage supraméditerranéen), ce peuplement peut présenter un intérêt particulier au regard de certains Documents d'Objectifs Natura 2000, qui préconisent le vieillissement.



Aptitude au pastoralisme, faible à moyenne.

Une gestion en taillis simple, bien adaptée.

CHÊNE VERT OU CHÊNE PUBESCENT?

Lors des travaux d'éclaircie, le choix doit s'orienter sur l'essence qui semble la mieux adaptée à la station. La vigueur est un bon indicateur de sélection.



✍ **La truffe** (Tuber melanosporum) peut occasionner des revenus complémentaires intéressants.

Bien aménager son taillis

- Limiter la surface des coupes rases à 15 hectares, l'optimum se situant autour de 7 hectares.
- Limiter le prélèvement, par période de 10 ans à 30% de la surface de ce type de peuplement, s'il couvre plus de 50 hectares.
- Préserver les vallons (éclaircie ou non intervention).
- Conserver les feuillus rares et rustiques (Cormier, Ailier, etc.)
- En zone Natura 2000, se reporter à la fiche correspondante : ✍ Annexe fiche n°355310.

GESTION RECOMMANDÉE



TRAITEMENT EN TAILLIS SIMPLE



Il faut privilégier les exploitations hivernales, de novembre à mars, qui stimulent la production de rejets.

Le traitement en taillis simple, est le mode de gestion traditionnel de ce peuplement. **Il garantit la pérennité, tout en assurant un revenu économique au gestionnaire.** La révolution (rotation entre les coupes de rajeunissement) varie de **40 à 60 ans**.

- Pour les taillis âgés de plus de 100 ans, compte tenu des incertitudes sur l'aptitude de ces taillis à rejeter de souche, des précautions sont nécessaires : ✍ n° 274113 « Taillis vieilli »
- La conservation des feuillus précieux doit toujours être recherchée.
- Dans un but paysager, mais également cynégétique, il est recommandé de conserver une belle cépée ou un brin à houppier bien développé (réserve) tous les 20 mètres.

GESTION POSSIBLE

ÉCLAIRCIE



L'éclaircie est envisageable dans les fonds de vallons (station fraîche). Elle se justifie pour les enjeux paysagers, de protection contre les incendies, environnementaux (Natura 2000 : ✍ Annexe fiche n°355310) ou pastoraux.

- ⚠ En règle générale, **Le prélèvement doit avoisiner 1/3 du volume et 50% du nombre de tiges.** Afin de conserver un couvert suffisamment dense, sa réalisation s'apparentera à des **travaux de nettoyage** (exploitation des brins dominés dans les cépées).
- Il est illusoire de penser à une valorisation économique par la production de bois d'œuvre. A terme, des difficultés risquent de se poser, lors de la régénération du peuplement. **Elle doit être conduite avec prudence sur de petites surfaces.**

GESTION DÉCONSEILLÉE



ÉCLAIRCIE FORTE



Consiste à conserver **moins de 800 tiges par hectare** dans un peuplement âgé de 50 à 60 ans ou à obtenir un **facteur d'espacement après éclaircie (s%) supérieur à 26%**. Elle provoque des descentes de cimes importantes et du fait de la repousse du taillis, irrégularise le peuplement (aspect de taillis sous futaie), qui devient difficilement gérable.

- Ce mode de gestion est néanmoins possible, lorsque l'objectif est de constituer des pré-bois pour le pastoralisme en forêt. Dans certains cas il peut s'apparenter à un défrichage qui doit être autorisé par l'administration.

TRANSFORMATION PAR PLANTATION

D'un point de vue économique, la transformation ne se justifie pas. Par contre, en absence d'enjeux environnementaux particuliers, l'enrichissement en feuillus ou résineux, peut apporter une diversification :

✍ n° 211009 « Choix des essences de reboisement ».

NON INTERVENTION



L'évolution naturelle peut conduire à une sénescence des souches. Une non intervention reste néanmoins envisageable lorsqu'elle répond à un enjeu environnemental (Natura 2000), paysager ou à un équilibre des classes d'âges au niveau de la propriété (vieillesse temporaire).

INTERDITS



CROUPES RASES À DES ROTATIONS COURTES

La rotation minimale des coupes rases doit être supérieure à 40 ans. A défaut, les coupes fréquentes risquent d'affaiblir le peuplement.

PÂTURAGE INCONTRÔLÉ APRÈS COUPE DE RAJEUNISSEMENT

La pression pastorale doit être adaptée (mise en défens si nécessaire), afin de ne pas compromettre la régénération, sur l'ensemble des surfaces régénérées ou rajeunies.